



Bulletin municipal n°31

Fontenailles

JANVIER - FÉVRIER 2018

Edito du Maire

Chères Fontenaillaises et chers Fontenaillais,

L'année 2017 que nous venons de traverser a été marquée par une élection nationale, événement qui a profondément modifié le paysage politique de notre pays. Est-ce un bien ou un mal, seul l'avenir le dira. C'est pourquoi, vos élus ont pour mission de rester vigilants face aux nouvelles décisions politiques qui naturellement peuvent influencer sur la vie locale.

Au niveau de notre village, l'année municipale passée a été bien chargée. Les objectifs que vos élus s'étaient fixés en début d'année se sont concrétisés.

Notre souci premier étant la sécurité de tous, les réalisations suivantes font dorénavant partie de notre espace quotidien : emplacements de stationnements sur les axes principaux du village, *pose de points lumineux* sur la Route Départementale 408 et 67, **rénovation du bas de la rue du Commandant Chesnot** et de ses accotements.

Par ailleurs, **la commune se doit d'avoir des projets répondant aux directives de l'état**. C'est pourquoi, **le déplacement et la mise aux normes des arrêts de bus** étaient impératifs. **La modification des sanitaires des salles des associations et des loisirs** était, elle aussi obligatoire, afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Plan Local d'Urbanisme et son règlement ont été adoptés lors du conseil municipal du 15 décembre.

Dans le domaine de l'assainissement, **les réseaux sont réhabilités**, condition pour que l'agence de l'eau accorde une subvention à la commune pour la construction de la station d'épuration. C'est aussi le **raccordement des habitations du Jarrier** à la station d'épuration de Saint Ouen en Brie.

D'autre part, **soucieux du bien-être des élèves** du regroupement pédagogique, les élus ont entendu les remarques des enseignants ainsi que de certains parents constatant un état de fatigue plus important de leur enfant depuis la mise en place de la semaine de quatre jours et demi. Ainsi, en septembre, c'était le retour à celle de quatre jours. Certains parents ont pensé que cette décision avait été prise précipitamment. Cependant, un dialogue constructif entre élus des trois communes, une efficacité dans la mise en place d'un accueil le mercredi matin de 7h à 11h45 a permis d'avoir un taux d'encadrement de cinq agents pour un effectif variant de 36 à 45 enfants. Au cours de ces matinées, des activités étaient proposées et une animatrice poursuivait l'accueil l'après-midi, faisant ainsi le lien entre le vécu du matin et celui de l'après-midi.

Sur le plan de la tranquillité de nos concitoyens, on ne peut que constater **une augmentation des cambriolages**. Ces malfaiteurs opèrent de jour comme de nuit. Devant cette recrudescence, nous vous demandons d'être extrêmement vigilants et espérons mettre en place le dispositif « Participation citoyenne ».

Seul le columbarium n'est pas réalisé. Le devis a été signé en août. Il est prévu que la société retenue l'installe vers le 20 janvier.

Enfin, à l'occasion de cette nouvelle année, l'ensemble des élus se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année. Que 2018 soit pleine de sérénité, de paix, de santé, de petits plaisirs et grands bonheurs...

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte : 06 08 05 01 47

mairiefontenailles.fr

Horaires mairie et agence
postale

Lundi—mercredi—vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—samedi :

De 9h00 à 11h00

Agence Postale

01 60 52 66 35

Bibliothèque municipale

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

12 et 26 janvier

9 et 27 février

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

Résumé du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **autorise** Madame le Maire à contracter un emprunt au crédit agricole d'un montant de **150 000 €** et à signer tous les documents y afférents.

1 - Délibération concernant la fusion des rus et la nomination d'un représentant : Nomination à l'unanimité de M. J-Marc BRAUD comme représentant de la commune de Fontenailles.

2- Délibération concernant l'opération « 3000 lampes - éclairage public » du SDESM pour l'année 2018 :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **approuve** le programme des travaux et les modalités financières, **délègue** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public et **demande** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le réseau d'éclairage.

3 – Délibération autorisant une demande de subvention au département, à la région et à l'AESN pour l'achat d'une désherbeuse : le maire rappelle que la commune s'est engagée volontairement dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux. L'emploi d'une désherbeuse balayeuse est préconisé.

4 – Délibération autorisant Madame Le Maire à faire des demandes de prêts pour le contrat rural:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité autorise** l'achat de la désherbeuse balayeuse GECKO avec bac à eau de 40L et Bavette anti projection 11130 et sollicite la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne, de la Région et à l'AESN.

Montant de la désherbeuse	12 270 € HT (14 724 € TTC)
Subvention Départ : 30% de 6000 €	1 800 €
Subvention Région : 15 %	1 845 €
Subvention AESN : 50%	6 135 €
Reste à la charge de la commune	2 490 € HT (4 944€ TTC)

1^{er} emprunt : Madame le Maire demande l'autorisation de contracter un emprunt avec le crédit agricole pour les travaux de voirie qui couvrira le reste à charge de la commune d'un montant de 150 000 €, un second emprunt de 357 000€ sera remboursé dès réception des subventions du département et de la FCTVA sur 3 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **autorise** Madame le Maire à contracter un emprunt au crédit agricole d'un montant de **150 000 €** et à signer tous les documents y afférents.

2^{ème} emprunt : Madame le Maire demande l'autorisation de contracter un emprunt avec le crédit agricole pour les travaux de voirie, d'un montant de **357 000€** qui sera remboursé dès réception des subventions de la région et du département, ainsi que la FCTVA sur 3 ans, un second emprunt 150 000 € sera contracté afin de couvrir le reste à charge de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **autorise Madame** le Maire à contracter un emprunt « avance TVA/ Subventions » d'un montant de **357 000 €** et à signer tous les documents y afférents.

5 - Délibération autorisant Madame Le Maire à signer le devis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre du contrat rural : La commune doit faire des travaux de voirie qui seront réalisés dans le cadre d'un contrat rural. Afin d'assister la commune sur ce dossier, la commune doit faire appel à un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **approuve** le choix de la société **DEGOUY et autorise** Madame le maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

6 - Délibération autorisant Madame Le Maire à faire une demande de subvention DETR pour les travaux d'accessibilité pour la salle des associations et pour la mairie : L'accessibilité des Etablissements Recevant du public est une obligation légale.

En 2018, la commune souhaite réaliser les travaux liés à l'accès à la salle des associations et à la mairie à l'intérieur du parc de la mairie.

Le devis retenu est celui de l'entreprise MEDJANI pour un montant de 7 400 € HT soit 8 880 € TTC.

Le montant des travaux comprend la réalisation d'une rampe en béton, d'une allée de 1.20m en traversée du chemin et suivant le centre du terrain, d'une rampe sur la salle de réunion, le profilage, l'évacuation des gravats, l'empierrement et le compactage de la bande de terre, ainsi que l'application d'un revêtement enrobé sur l'ensemble de la cour de l'entrée du portail

Le plan de financement est le suivant : DETR : 80% soit 5 920 € HT – Commune : 20 % soit 1 480 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**, **autorise** Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches .

7 - Délibération concernant la nomination d'un adjoint aux finances : M. PICODOT est donc nommé adjoint aux finances à compter du 4 décembre.

Informations diverses :

Des WC pour personnes à mobilités réduites ont été posés dans la salle des associations.

Eclairages bâtiments communaux : Le changement des éclairages dans la salle des associations, la salle des loisirs et à la mairie, est en cours. Il s'agit de poser des éclairages LED, dont le montant s'élève à 983 € TTC. Ces travaux sont effectués par M. BRAUD, que nous remercions pour sa collaboration.

CMJ : Les ados ont présenté à Madame le Maire leurs idées de sorties et des actions qu'ils envisagent pour le village.

Antenne relais Orange : Suite à l'article mis dans le mensuel de novembre concernant le projet d'installation d'une nouvelle antenne-relais rue Maurice Wanlin, trois personnes sont venues en mairie consulter le dossier dont deux ont formulé un avis négatif. Suite à ces remarques, le maire a demandé à Orange de proposer une nouvelle étude soit sur le terrain de la station d'épuration, soit dans le parc de la mairie. L'opérateur recevant de nombreuses plaintes de fontenaillais, il doit répondre à un manque de couverture qui permet aux mobiles d'accéder au réseau.

INFORMATIONS DIVERSES

Démission de M. Cassar : Elle a été acceptée par Madame La Préfète le 30 octobre.

Arrêt des cours de musique : L'association De SI De LA n'ayant aucune inscription, le professeur de guitare ne vient plus sur la commune.

Association « TUATHA de TEIR BRAN » ne donne plus de cours sur notre commune. M. Mordre a quitté la Seine et Marne.

Piscine de Grandpuits : Les travaux de mises aux normes du Plan de Prévention Des Risques Technologiques sont terminés. La piscine est rouverte depuis le 16 octobre.

Dispositif de « Participation Citoyenne »

Le nombre de cambriolages étant élevé sur notre commune, certains habitants souhaitent que la municipalité mette en place un dispositif de vigilance face à ces méfaits.

Les possibilités offertes aux collectivités territoriales sont de deux sortes : un dispositif privé, tel que « Voisins Vigilants » et donc payant, soit une démarche de participation citoyenne en partenariat avec l'état, n'ayant aucun coût financier.

Les élus ont opté pour cette deuxième solution.

Principe du dispositif :

C'est une approche territoriale de sécurité. La démarche « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur environnement.

La connaissance par la population de son territoire et des conséquences des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y pro-

duire permet de développer un mode d'action novateur des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de **solidarités de voisinage** constitué d'une ou plusieurs **chaînes de vigilance structurées autour d'une même rue ou d'un même quartier**, le dispositif doit **permettre d'alerter la gendarmerie** de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention de la part des volontaires.

La mise en place de ce dispositif nécessite l'implication d'administrés. C'est pourquoi, j'invite les habitants désirant s'inscrire dans ce dispositif, à adresser un courrier à la mairie.

S'ils sont retenus pour participer à cette démarche, une réunion avec les gendarmes leur sera proposée

ETAT CIVIL

Naissance

Sélène HOFFMANN est née le 7 novembre

Décès

Jacqueline, Solange LABESSE est décédée le 12 décembre

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens, aux concours publics et au permis de conduire.

Du nouveau pour les couples

Les Pactes Civils de Solidarité se font en mairie depuis le mois de novembre. Cela permet aux couples qui le souhaitent de conclure ce contrat pour organiser leur vie commune. Pour vous présenter devant l'officier d'état civil, il vous faut avoir constitué un dossier comprenant : une pièce d'identité et un acte de naissance de moins de trois mois pour chacun, un justificatif de domicile de moins de trois mois, une déclaration conjointe et une convention type de pacte civil de solidarité téléchargeables sur internet. Ces documents doivent être remis au secrétariat de mairie un mois avant la date du Pacte.

AGENDA

Dimanche 13 janvier : **Sortie au Cirque d'Hiver** organisée par Familles Rurales

Vendredi 19 janvier - 19h : **Vœux de la municipalité**

Construction de la station d'épuration...

Après les sept premiers mois de travaux, voici leur avancement.

Tout d'abord, au regard du planning, celui-ci est respecté. Les travaux de terrassement généraux et la réalisation des radiers des trois bassins sont terminés. Est en cours la création des parois verticales : ferrillage, coffrage et coulage des voiles du bassin d'orage (1^{er} ouvrage en tête de station).

Malgré des aléas rencontrés durant les terrassements, présence de nappe de calcaire au niveau des différents bassins et nombreuses précipitations, les entreprises restent dans les temps impartis.

Bassin de la STEP



Bassin d'orage



Clarificateur



Bassin d'aération



Réunion de chantier

Les réseaux d'assainissement.

Les travaux arrivent à leur terme sur l'ensemble des secteurs concernés.

Rue des Charmilles : remplacement de 13 branchements et 5 tampons et chemisage du réseau d'assainissement existant – 207 ml

Route de Grandpuits : remplacement de 3 branchements et chemisage du réseau d'assainissement existant – 195 ml

Route de Glatigny : remplacement de 24 branchements et chemisage du réseau d'assainissement existant – 407 ml

Rue de la Maison Blanche : remplacement d'un tronçon de canalisation – 23 ml.

Coût des travaux 215 793€ HT.

Hameau du Jarrier : création d'une canalisation d'assainissement DN200mm et 315mm et création de 10 branchements (boîtes et canalisation de branchement DN160mm).

Suite à ces travaux des contrôles de bonne exécution sont en cours de réalisation.

Coût des travaux 106 220€ HT.



Les travaux terminés avec les bas côtés recouverts de gravillons



Rue du Commandant Chesnot

Au fil des années, la structure de la chaussée de la rue du Commandant Chesnot était devenue vétuste et potentiellement dangereuse sous les contraintes toujours croissantes de la circulation et les actions répétées des intempéries comme le gel, le dégel, la pluie et les inondations. Il devenait donc nécessaire de procéder à sa refonte.

La municipalité a donc décidé d'inscrire à son exercice 2017, la réfection de cette voirie.

Avec le soutien technique d'un bureau d'études, DEGOUY Routes et Ouvrages, un projet a été établi et un dossier de consultation des entreprises a été rédigé. Après consultation, c'est une entreprise de travaux publics locale, EIFFAGE ROUTE qui a obtenu le marché.

Les travaux ont eu lieu au mois de novembre.

La chaussée a été renforcée pour faire disparaître les affaissements, nids de poules et autres dégradations, la couche de roulement refaite sur toute la chaussée pour favoriser les écoulements des eaux de ruissellement et redonner du confort au roulage. Les accotements devenus dangereux ont quant à eux été intégralement refondés.

Pour répondre aux souhaits des riverains, exprimés lors d'une

réunion de concertation, la rue a été mise en sens unique et un ralentisseur a été implanté. Celui-ci sera agrémenté par des plantations au printemps prochain.

Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique de plus grande ampleur puisque en 2018, la Municipalité entreprendra dans le cadre d'un Contrat Rural de Travaux, aidé par la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne d'autres travaux de voirie dont notamment la partie restante de la rue du Commandant Chesnot.



POPULATION DE FONTENAILLES

Total des bulletins individuels : 1044

L'INSEE nous a transmis son accord sur les résultats obtenus par nos deux agents recenseurs : Madame Marie Christine CHARLET et Madame Hélène CUFF que nous remercions encore pour leur travail effectué dans des conditions parfois très difficiles, lors du recensement de notre commune qui s'est déroulé en janvier-février 2017

Chaque année l'INSEE nous communique la **population légale** de notre commune

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes (le recensement des communes est réparti sur 5 ans) la population de chacune d'elles a été calculée à la même date : celle du milieu de la période 2013-2017 soit le 1^{er} janvier 2015.

Pour notre commune le décompte est le suivant :

A compter du **1^{er} janvier 2018 la population légale de Fontenailles s'élèvera à 1088 habitants**

Total des logements d'habitation : 467

*Dont Résidences principales : 390

*Total des logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants : 63

*Logements non enquêtés : 14

(Population municipale : 1075 Population comptée à part : 13 - la population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

Souvenirs, Souvenirs...

Vendredi 1^{er} décembre, le CCAS a organisé une sortie pour nos aînés. Onze participants ont assisté à la comédie musicale « Souvenirs, Souvenirs ». Un spectacle rythmé par les meilleures chansons des années 1960 à 1980. Tous ont passé un bon moment. Cette sortie est organisée en partenariat avec le centre social de Nangis Lude, ce qui permet aux inscrits d'utiliser le minibus conduit par Rémi. Les membres du CCAS le remercient ainsi que Monsieur Michou qui a également assuré le covoiturage.



L'école de Fontenailles.

NOVEMBRE

Quelques événements sont venus rythmer le mois de novembre.

D'une part, les ateliers sciences axés sur l'air et sa matérialité. Ballons plumes gobelets ou petits papiers tels furent les accessoires utilisés par les élèves pour **matérialiser la présence de l'air**.

D'autre part, le photographe s'est rendu dans l'école le jeudi 23 novembre pour réaliser de beaux portraits.



Enfin, les élèves ont assisté à leur **spectacle de fin d'année**

« **Perrine et le potier** ». Celui-ci s'articulait autour du thème de l'année le feu et des trois éléments : l'air, l'eau, la terre.

DECEMBRE

Toute l'équipe enseignante accompagnée des ATSEM, de la fédération des parents d'élèves et d'autres bénévoles ont participé à la réalisation de ce marché de Noël à l'école de Fontenailles.

C'est dans la bonne humeur, dans la chaleur et dans l'esprit de Noël que les parents d'élèves, nombreux, sont venus découvrir les réalisations de leurs enfants.

En plus de cela, tout était mis en œuvre pour passer un bon moment autour d'une crêpe, d'un chocolat ou d'un vin chaud.

Bravo à tous ceux qui se sont investis !!!

Les Enseignantes



Texte des enfants que garde Madame Tirabi, assistante maternelle :

Madame le Maire,

Pour tatie, il y a deux sujets où on ne plaisante pas, c'est l'Auvergne la plus belle région et Fontenailles, le plus beau village.

C'est donc tout naturellement qu'elle nous a parlé de ce projet et de répondre favorablement à l'appel de Madame le Maire de décorer le village.

Comme tatie aime prendre des risques et nous surprendre, elle a lancé le défi de construire un traîneau.

Le matériel, pas de problème pour elle, le refuge de Saint Hilliers 30 millions d'amis, nous en a donné pour nous permettre de réaliser la structure. Pour faire les rennes, c'est Monsieur Dos Santos qui nous a apporté le bois. Polystyrène, peintures, plumes, collage a été notre quotidien pendant deux mois.

Tatie nous a dit qu'à Noël, nous avons le plaisir de recevoir mais aussi de donner.

C'est donc avec plaisir qu'Adrien, Craig, Maël, Jeanne, Alice, Elèna et Clémence offrent ce traîneau, fruit de nos petites mains pour le village de Fontenailles.

Nous ressentons une grande joie et espérons que les villageois vont le trouver digne du village.

Les enfants de tatie Valdine



La municipalité remercie Madame Tirabi et les enfants pour leur créativité.

Après plusieurs mois d'activités, l'atelier de décoration de Noël a enfin mis en place ses premières créations. Guirlandes, traîneau, bonhomme de neige...

Nous espérons peu à peu apporter les couleurs de Noël dans notre

village. Reprise de l'atelier à partir du lundi 5 mars 2018 de 13h30 à 16h30 à la salle des associations.

Merci à tous les participants.

Catherine Stenvot et le CCAS



JOYEUSES FETES



Le **Téléthon sur Fontenailles** s'est déroulé le dimanche 2 et samedi 9 septembre 2017. Les associations suivantes ont participé : l'ASCLOF, Familles Rurales, le club de Foot de La Chapelle Rablais et Le Lien de Fontenailles ainsi que le CCAS. Le marché artisanal, la chorale à l'église, la vente de gâteaux, confectionnés par le CCAS, le tournoi de foot et sa restauration ont récolté 1066 €, somme reversée à l'AFM Téléthon.

Merci à tous pour votre participation et votre mobilisation.



Le Lien de Fontenailles organise son 3^{ème} Salon de peinture et de sculpture Samedi 10 et dimanche 11 février 2018
Entrée libre de 10h à 18h (fermé entre 12h et 13h30)
Salle des loisirs de Fontenailles.



"Les Etoiles sont revenues de leur 3^{ème} championnat de France de majorettes !

4 concurrentes se sont présentées sur le praticable le 26 novembre à Bû dans l'Eure-et-Loir.

Ellynn DEL REY, la plus petite du concours, a pu être fière de son titre de VICE-CHAMPIONNE de France à seulement 5 ans.

Léane DEJONGHE, Alice DEJONGHE et Cloé QUINOT sont respectivement arrivées 6ème, 12ème et 11ème chacune dans leur catégorie.

Bravo à elles pour leurs résultats après des mois de répétitions et de travail, malgré les blessures et la fatigue.

Les Etoiles souhaitent une bonne année 2018 à Madame Le Maire, au conseil municipal et à l'ensemble des habitants et de la communauté de commune de la Brie Nangissienne."



Les activités organisées par l'association Familles Rurales ont rencontré un franc succès.



La soirée Bretonne



Le marché de Noël à Reims



Atelier de décoration de Noël du RAM

Benoît, champion de Seine et Marne du circuit Briard— 15/16 ans



Félicitations pour ces victoires.